



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du cinq juillet 2019, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (arrivée à 20h20), Marie Christine PONCET (arrivée à 20h20), Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Geneviève FAYOLLE, Jean Michel CALVI, Lionel MILETIC, Marie Andrée COUTURIER, Christiane FONT, Karine FONT, Christine DENIS, Anne Sophie BOUTEILLE, Franck ESSERTEL

Absents :

Excusés : Jérôme GUBIEN

Pouvoirs :

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 16 Mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2019-29 : Attribution d'une subvention – Salle des Murataires***

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 70 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'Association de la Salle des Murataires. La Commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations, propose d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € afin de dédommager l'association pour les frais de chauffage et d'éclairage lors des mises à disposition de la salle auprès des associations et représentants de la municipalité. Pour information, la salle a été mise à disposition gratuitement 8 fois en 2018.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2019-30 : Attribution d'une subvention à l'USDM***

Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'USDM « Union Sportive des Monts ». Le club de football sollicite une subvention de fonctionnement pour sa deuxième année d'exercice. Pour rappel, en faisant appel à ses bénévoles, l'association s'occupe elle-même de l'entretien du stade de Larajasse (traçage, tonte, arrosage, épandage d'engrais, nettoyage vestiaires.....) et prend en charge les frais d'électricité, d'eau et de téléphone des vestiaires. La municipalité ne s'occupe donc pas de l'entretien régulier du stade.

La commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations propose l'attribution d'une subvention de 1500€ au club de l'USDM.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-31 : Accord local CCMDL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 3 Juin 2019 ; le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 28 mai 2019, approuvant à l'unanimité moins 1 voix la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020 selon un accord local en application du code général des collectivités territoriales (art L 5211-6).

En effet, une circulaire du Préfet du Rhône en date du 10 avril dernier nous informe que dans la perspective des élections municipales de 2020, les conseils communautaires doivent faire l'objet d'une recombinaison dans l'année précédant celle du scrutin municipal.

Ainsi les conseils municipaux doivent délibérer de façon concordante à la majorité des 2/3, représentant 50 % de la population ou l'inverse pour une représentativité selon un accord local. Cette délibération doit intervenir avant le 31/08/2019, sinon ce sont les modalités du droit commun qui s'appliquent. Un arrêté préfectoral interviendra au plus tard le 31 octobre 2019 pour acter la composition du conseil communautaire applicable à compter du prochain renouvellement général.

Pour notre CCMDL, c'est un accord local qui a été approuvé en novembre 2017 pour fixer la composition du Conseil communautaire, accord local qui respecte les critères contenus dans l'article L 5211-6-01 du CGCT. Cet accord local reposait sur la solidarité des conseils municipaux de St Martin en Haut et de St Symphorien s/Coise qui ont accepté de « laisser chacune 1 siège » pour renforcer la représentativité des 2 communes de Ste Foy l'Argentière et Brussieu qui arrivent ensuite dans l'ordre décroissant au niveau population.

Dans la perspective de 2020, Le conseil communautaire, a renouvelé sa décision d'une répartition des 44 conseillers communautaires possibles selon l'accord local suivant : St Martin-en-haut et St Symphorien-sur-Coise seraient représentées comme actuellement par 4 conseillers communautaires, St Laurent- de-Chamousset, Larajasse, Haute- Rivoire, Montrottier, Brussieu et Ste Foy-l'Argentière par 2 conseillers. Les communes qui viennent ensuite par ordre décroissant de population bénéficient d'un siège.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-32 : Prix des tickets de cantine**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé, en séance du 16 Juin 2016, d'appliquer un tarif de 4,45 € le repas de cantine pour l'année scolaire 2016-2017, ainsi qu'un tarif exceptionnel de 6€ lorsque l'enfant est inscrit hors délai réglementaire. Ces tarifs ont été reconduits pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants : prix du ticket de cantine à 4,45 € et le prix du ticket exceptionnel à 7 €.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-33 : Dénomination des voies – Mise à jour du tableau**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris une délibération en date du 15 Novembre 2018 concernant la dénomination et la numérotation des voies de la commune. Par la suite, certaines modifications ont été opérées sur la dénomination de certaines voies. Le conseil municipal a pris une nouvelle délibération en date du 24 Janvier 2019 pour adopter les dénominations des voies comme présentées dans la délibération.

Or, il s'avère qu'une dénomination de voies a été omise et il convient désormais de la rajouter. Il s'agit de « Impasse de la Carabina ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que cette démonination « Impasse de la Carabina » soit rajoutée à la liste des dénominations de voies présentées dans la délibération du 24 Janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

- ⇒ **Commission Urbanisme**

- Etude des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours

- ⇒ **Commission Finances**

- La commission finances s'est tenue avant le conseil municipal et un point a été fait sur le suivi du budget en cours

- ⇒ **Commission Economie**

- Le marché des créateurs, artisans, producteurs et commerçants de Larajasse aura lieu le 27 octobre 2019
- Un point sur le marché hebdomadaire est réalisé

Informations diverses

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, pour l'année 2018, a été présenté à l'ensemble des conseillers municipaux
- Lors des crues, l'eau ne s'écoule plus sous le petit pont du chemin de la Petite Rivoire. La commission voirie doit étudier les différentes solutions pour changer ce pont.
- Politique vis-à-vis des séniors : une première réunion a eu lieu avec P'OSER, les deux clubs des anciens et la maison de retraite pour trouver ensemble des solutions pour améliorer la vie des séniors sur la commune en terme de logement et d'accès aux services. Une visite à Duerne et à Ste Catherine pour voir des résidences séniors réalisées récemment sera programmée. D'autres réunions auront lieu, notamment pour travailler sur le projet « Maison Grange »
- Visite de Norbert DUPEYRON, vice-président à l'assainissement de la CCMDL : la commune de LARAJASSE est classée en priorité 1 et donc des travaux à l'horizon 2021-2022 au séparatif de Larajasse peuvent être envisagés (*les travaux débiteront à partir de 2020*)
- Herbes folles et chardons sur les trottoirs devant les maisons des villages : chaque propriétaire doit nettoyer devant sa façade
- Conseil Municipal des enfants : des plantations de fleurs se sont faites dans les 7 carrés du square des platanes
- Concours de boules du CCAS : Celui-ci s'est parfaitement déroulé avec un vif succès tant en nombre de participants (30 doublettes versus 22 en 2018) que de « consommateurs » à la buvette...
- Parking de l'Aubépin (église) : sujet débattu en Commission Voirie du samedi 8 juin. Volonté de rester dans un budget travaux de maxi de 100 K€ (en sus de l'acquisition du terrain).
- Enrobé à froid : les chemins prévus d'être entretenus cette année l'ont été
- Tableau de St Sébastien soigné par St Irène (église de Lamure) : a été raccroché avec réussite ce mercredi 03 juillet. Il pourra donc être mis à l'honneur lors de la Journée du patrimoine du 22 septembre prochain.
- Cantine et garderie : une réunion bilan de fin d'année et préparation de la rentrée prochaine a été organisée. Un point devra également être refait avec les parents des enfants qui prennent les différents cars. Divers matériels et fournitures seront également à acquérir/remplacer et des petits travaux de réparation/aménagement seront réalisés d'ici la rentrée. Enfin un point sera également fait avec les bénévoles (que nous remercions de nouveau).
- Les journées d'inscription pour la cantine et la garderie auront lieu le samedi 20 Juillet et le samedi 24 Août, dans la cantine de l'école, de 9h à 12h. Il n'y aura pas d'inscriptions faites en Mairie.
- Une réunion d'information sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie aura lieu le vendredi 13 Septembre, dans les locaux de la cantine, à 19h00.
- Parcs publics : leur entretien et équipement de qualité font le bonheur de nombreuses familles et groupes d'amis tous les week-ends et même en semaine
- Le forum des associations n'aura pas lieu cette année
- Fête de la musique : 300 personnes étaient présentes
- Le centre socio culturel organise un réveillon le 24 décembre pour les personnes isolées. Le pôle d'animation leur sera mis à disposition.
- Civisme : Rappel concernant les déchets, il est interdit de mettre les cartons polystyrènes et autres encombrants dans les containers à poubelle. Ces encombrants (pneus, gros cartons, étendages...) doivent être emmenés en déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 05 Septembre 2019 (et non le jeudi 19 septembre comme prévu initialement), à 20h00, en Mairie